



## INFO PROVINCE DU HAINAUT

*Lu pour vous par notre secrétaire.... INFO DU 28.11.10*

Ce texte provient du site internet privé [www.secunews.be](http://www.secunews.be) et est repris sur PolDoc à titre d'information générale.

Son contenu n'engage pas la police.

### **L'alcool au travail : comment aider un collègue ?**

On estime que le pourcentage de personnes actives présentant une dépendance à l'alcool, se situe entre 3 à 5%, comme dans la population générale. En entreprise, les conséquences de consommations abusives d'alcool concernent aussi bien les risques liés à la conduite de véhicules, la manipulation de machines, la gestion d'équipes, etc., qu'il s'agisse d'une diminution des réflexes ou de la capacité de discernement, de manque de concentration ou de réactions inadaptées.

Que faire lorsqu'on suppose qu'un collègue a un problème d'alcool ? Aborder la question avec lui ou se taire ? Comment l'aider et éviter que la situation ne dégénère ?

Exprimer son inquiétude sans rechercher des aveux

Au travail, l'impact d'une dépendance à l'alcool ne se remarque pas immédiatement mais seulement à partir d'un certain seuil d'intoxication. Les difficultés éprouvées par la personne devenue dépendante ne sont en effet perceptibles par l'entourage que lorsque son comportement se modifie très sensiblement et la qualité de ses prestations s'en trouve affectée : apparence constamment fatiguée ou déprimée, tenue négligée, humeur instable, etc.

Il n'incombe évidemment pas à un collaborateur de prendre en charge les problèmes liés à la dépendance alcoolique d'un collègue. En général, l'entourage direct n'a pas la responsabilité ni les compétences thérapeutiques pour agir efficacement. Il n'empêche qu'il est très lourd moralement de constater qu'un collègue ne va pas bien et ne trouve d'autre solution que de boire de plus en plus pour supporter ses difficultés.

Dans ce cas, il est recommandé de discuter au plus tôt avec la personne concernée, mais sans chercher à poser un diagnostic ni rechercher des aveux. On risque en effet que la personne se renferme et ne consacre l'essentiel de ses efforts qu'à dissimuler sa consommation d'alcool. L'important est d'exprimer son inquiétude de voir des changements de comportement au travail de sa part, sans aborder le problème d'alcool ni l'évoquer, mais en faisant comprendre à ce collègue que l'on se fait du souci pour lui.

Aider en responsabilisant la personne concernée.

L'entourage professionnel doit également se détacher de la situation problématique et ne pas se laisser envahir par les difficultés de la personne dépendante. Cela ne signifie pas qu'il doive rester passif, bien au contraire, il est souvent nécessaire d'agir, que ce soit pour orienter l'intéressé vers une aide adaptée ou déclencher une intervention si un problème de sécurité se pose.

Si l'on vise un changement de comportement, il est aussi essentiel que la personne concernée se rende compte et assume les conséquences négatives de sa dépendance. Ses collègues doivent par conséquent non pas se substituer à elle dans le job ni la soulager (réaction bien compréhensible) mais plutôt la «responsabiliser» en évitant de la protéger de ses erreurs ou manquements au travail.

Rappelons enfin qu'à la suite de la nouvelle politique préventive en matière de consommation d'alcool et de drogue imposée aux entreprises depuis avril 2009, ces dernières doivent pouvoir offrir une aide appropriée aux personnes souffrant de dépendance et prendre les mesures qui s'imposent en cas d'abus aigus ou chroniques.

B.J. et Christian Arnould

Source: <http://www.addiction-info.ch>

SNPS - INFO PROVINCE FANTASME